

République française

Département du CANTAL

MARCENAT - Commune

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 19/06/2024

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Colette PONCHET-PASSEMARD

Présents : 11

Présents : Colette PONCHET-PASSEMARD, Philippe SARANT, Alain BARADUC, Martine PAPON-GIRAL, Philippe VIALLE, Monique ROQUE-MARMEYS, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Anne MONTEIL, Daniel CROS, Jean-Paul LEMMET

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Représentés: Patricia CHARBONNIER représentée par Philippe VIALLE, Jérémy BESSON représenté par Philippe SARANT

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Fabien COURSOLLE

Secrétaire de séance: Aurélie GUERIN-FOURNIER

Objet: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 12 AVRIL 2024 - DE_036_2024

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré DECIDE –
Par 13voix/13 voix, d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2024.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Président de séance
Colette PONCHET-PASSEMARD

Le Secrétaire de séance
Aurélie GUERIN-FOURNIER

Date de transmission de l'acte: 02/07/2024

Date de réception de l'AR: 02/07/2024

015-211501143-DE_036_2024-DE
A G E D I

Procès verbal

Le vendredi 12 avril 2024 à 18 h 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Colette PONCHET-PASSEMARD.

Secrétaire de la séance : Martine PAPON-GIRAL

Présents : Colette PONCHET-PASSEMARD, Philippe SARANT, Alain BARADUC, Martine PAPON-GIRAL, Philippe VIALLE, Fabien COURSOLLE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Daniel CROS, Jean-Paul LEMMET

Représentés : Monique ROQUE-MARMEYS représentée par Philippe VIALLE, Anne MONTEIL représentée par Martine PAPON-GIRAL, Jérémy BESSON représenté par Philippe SARANT

Absents et excusés : Patricia CHARBONNIER

Délibérations du conseil :

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE (N° DE_027_2024)

Madame le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 18 h 30. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine PAPON-GIRAL a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'avis des élus municipaux sur l'ordre du jour transmis.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ordre du jour de la séance soit :

- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE
- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024
- VOTE DU TAUX DES TAXES 2024,
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LA COMMUNE
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LE SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT
- DEMANDE D'ACHAT D'UNE SURFACE (La Sagnasse)
- DEMANDE D'AIDE CD15 AMENDE DE POLICE
- DEMANDE D'AIDE DETR 2024

Informations et questions diverses.

Délibération : adoptée

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 (N° DE_028_2024)

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré DECIDE – par 13voix/13 voix, d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024

Délibération : adoptée

VOTE DU TAUX DES TAXES 2024 (N° DE_029_2024)

Madame le Maire, vu le contexte actuel et le bon état de nos comptes, propose de maintenir les mêmes taux soit pour le taux de Taxe Foncière Bâti 38.83% (taux départemental moyen 48.21 %, taux national moyen 39.42 %), et le non-bâti à 51.51 % (taux départemental moyen 93.03 %, taux national moyen 50.82 %) et la taxe d'habitation 9.52 % (taux départemental moyen 24.54 %, taux national moyen 24.45 %)

Elle rappelle ainsi, que l'équilibre des budgets a pu se poursuivre sans modifications des taux depuis 2014. Mais il faut noter que les bases évoluent, ce qui a une incidence sur l'imposition.

Proposition votée à l'unanimité.

Contributions	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases/N-1 %	Taux appliqués par décision du C. M.	Variation de taux/N-1 %	Produit Voté	Variation du produit/ N-1 %
Taxe d'habitation	351 200,00	-5,51	9,52	0,00	33 434,00	-5,52
TFPB – Taxe foncière sur les propriétés bâties	499 400,00	4,17	38,83	0,00	193 917,00	4,17
TFPNB – Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112 700,00	4,06	51,51	0,00	58 052,00	4,06
CFE – Contribution foncière des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 2024	963 300,00	0,41			285 403,00	2,91

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LA COMMUNE (N° DE_030_2024)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2024 pour la Commune qu'elle a préparé pour l'exercice, et qui se résume ainsi :

Budget principal, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement **1 039 820.89 €**

• Section d'investissement **683 861,00 €**

A – Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les recettes de fonctionnement et les différentes dotations sont pratiquement identiques à 2023 et les taux d'impôts restant inchangés.

B – Madame le Maire, après avoir rappelé les conditions d'attributions des aides aux associations, présente les propositions pour l'année 2024. La commission des associations a examiné la complétude des dossiers et les aides proposées sont approuvées par le Conseil Municipal. Elles vont permettre une continuité des activités en 2024.

C - Madame le Maire reprend en détail tous les budgets des sections, et informe que toutes les sections d'estives sont sous conventions pluriannuelles de pâturage. Elle porte à la connaissance du Conseil Municipal le fonctionnement comptable de la gestion des comptes de toutes les sections.

D – Résumé complémentaire concernant le budget de la Commune, postes principaux :

• **Dépenses de Fonctionnement :**

- Virement à la section d'investissement : 293 000 €
- Charges générales : 324 700,00 € (dont combustibles 40 000 €, électricité 38 000 €, entretien bâtiments 45 000 €, voirie 25 000 €, entretien matériel roulant 11 000,00 €, assurances des bâtiments et des véhicules 18 900 €)
- Frais de personnel : 291 013,89 € (dont personnel titulaire : 110 000 €, personnel non titulaire : 94 505,00 et charges de personnels)

• **Recettes de Fonctionnement :**

Taxes Foncières : 271 921,00 €
Compensation de HTC : 54 148 €
DGF totale : 336 563,12 €
Revenus des immeubles y compris locations saisonnières : 94 505,00 €

• **Dépenses d'Investissement :**

Aucun emprunt sur le budget de la commune

Dépenses prévisionnelles principales :

Parking + trottoirs route de la Prade, remplacement des fenêtres de la mairie, remplacement des fenêtres de la garderie, mise aux normes ancienne décharge, aménagement des hameaux, aménagement du bourg, balisage et réfection passerelle « sentier des écoliers », achat complémentaire de tables et chaises pour la salle polyvalente, réfection du sol au 12 place de Castellane, aménagement du parc et aires de jeux, et RAR (vu lors du vote du CA2023- séance du conseil municipal du 21 mars 2024).

• **Recettes d'Investissement :**

61621 € *Remboursement FCTVA* + restes à recevoir (vu lors du vote du compte administratif 2023)

POSTES PRINCIPAUX :

DSIL/DETR ET FONDS VERT s/remplacement des fenêtres de la mairie
DSIL/DETR s/ remplacement des fenêtres de la garderie
FONDS VERT et subvention CD15 s/ mise aux normes ancienne décharge
AMENDES DE POLICE

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
(N° DE_031_2024)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2024 Service Eau et Assainissement qu'elle a préparé pour l'exercice, et qui se résume ainsi :

Service eau et assainissement, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation **163 054,30 €**
- Section d'investissement **379 121,61 €**

Elle détaille les postes principaux des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement du budget 2024 soit :

- dépenses :

* section d'exploitation : achat d'eau à Condat : 16 000 €, dépenses de personnel : 19 000 €, analyses diverses : 4 000€, amortissements des stations : 60 003 €, redevances diverses à reverser : 22 000€, remboursement des intérêts de l'emprunt : 5 491 €.

* section d'investissement : remplacement de bornes incendie, achat de petits équipements, aménagement des bacs au Godde, remplacement de conduites –travaux sur réseaux, mise en place du SI Lugarde/Marchastel et étude cartographique du réseau et RAR (vu lors du vote du CA2023- séance du conseil municipal du 21 mars 2024).

- Recettes :

- * section d'exploitation : vente de l'eau, travaux aux particuliers et amortissements
- * section d'investissement : subvention au titre du FCS versée par le CD15 et les subventions versées par l'agence de l'eau Adour Garonne + restes à recevoir (vu lors du vote du compte administratif 2023)

Délibération : adoptée

DEMANDE D'ACHAT D'UNE SURFACE (La Sagnasse) (N° DE_032_2024)

Délibération reportée à un prochain conseil par manque de documents officiels

Délibération : adoptée

DEMANDE D'AIDE CD15 AMENDES DE POLICE (N° DE_033_2024)

APPEL A PROJET AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL AU PROGRAMME D'AMENDES DE POLICE 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier répondant à la possibilité de bénéficier d'une Aide départementale sur le programme d'Amendes de Police 2024 en faveur des communes qui ont compétence en matière de circulation routière.

Madame le Maire explique l'opportunité que représente le dépôt par la commune du projet de réhabilitation et d'agrandissement des deux parkings Route de la Prade, à l'occasion des travaux de réfection de la chaussée par le Conseil Départemental et de notre contribution à la réfection des trottoirs et écoulement des eaux de pluie. Cet aménagement de l'entrée et sortie de bourg est indispensable sécurisant la circulation, le respect des emplacements de stationnement pour les véhicules des résidents, et des visiteurs.

Plan de financement : Montant du Projet HT : **19 475€**

Aide au Programme d'Amendes de Police 25% soit : **4 869€**

Autofinancement 75% soit : **14 606€HT**

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus
- De solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière maximale au titre du Programme d'Amendes de Police 2024
- De charger Madame le Maire de signer les marchés et autres documents contractuels nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération : adoptée

DEMANDE D'AIDE DETR 2024 (N° DE_034_2024)

Madame le Maire rapporte que pour 2024, les dossiers de demande d'aide DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) font l'objet d'une seule demande d'aide, qui doit être déposée au plus tard le 1^{er} décembre 2023. Le dossier a été déposé dans les délais imposés, mais nous ne sommes éligibles que sur les dotations DETR pour 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le plan de financement proposé en novembre 2023 avec les nouveaux montants attendus pour la poursuite du programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du CRTE, politique de notre territoire.

Action proposées pour 2024 :

- le remplacement des fenêtres de la Mairie rez-de-chaussée et 1^{er} étage - c'est un premier devis puisqu'il restera les ouvertures "rondes" des façades Nord et Sud ainsi que les portes pleines du rez-de-chaussée
 - Montant du devis HT 29 030€
- Le remplacement des fenêtres de la Garderie, salle de gym et buanderie du Bâtiment scolaire – (dernière tranche du remplacement des ouvertures du bâtiment scolaire)
 - Montant du devis HT 9 077€
 - **Soit un total HT de 38 107€**

Le plan de financement prévisionnel lié à ces 2 opérations :

- DETR 2024 : 30% soit 11 432€ HT
- Autofinancement 70% soit 26 675€ HT

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition de poursuite du programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux avec pour l'année 2024, le remplacement des fenêtres de la Mairie rez-de-chaussée et 1^{er} étage et le remplacement des fenêtres de la Garderie, salle de gym et buanderie du Bâtiment scolaire

- approuve le dossier de demande DETR 2024 avec le plan de financement proposé :
 - DETR 2024 : 30% soit 11 432€ HT
 - Autofinancement 70% soit 26 675€ HT

- et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : adoptée

Madame le Maire rappelle certaines dates :

- Rencontre avec « Les Gites de France » au sujet des locations de nos 3 gites modification des liens avec l'organisme. Nous avons une étude à faire pour les futures réservations et locations
- Elections Européennes le dimanche 9 juin 2024 et soumet le planning des permanences du bureau de vote. (Horaires d'ouverture : de 8 heures à 18 heures)
- Ramassage des plastiques agricoles les 14 et 15 mai prochain -
- Rencontre au sujet du zonage du PLUI le 26 avril 2024 au siège de HTC à Murat de 10heures30 à 12 heures30
- Campagne de stérilisation, avec une convention 30 millions d'amis, sous la direction de Mme Hermant
- Journée de formation « conciliation des usages en estives » pour les bergers proposée par le PNRVA
- Invitation à l'AG SAINT NECTAIRE le 26 avril à 9heures30
- Courrier du Comice agricole Salers demande subvention pour concours Miss Salers
- Invitation INRAE le 24 mai « Portes Ouvertes à Theix
- Association de sauvegarde du Lac de la Crégut

Colette PONCHET-PASSEMARD
Président de séance



Martine PAPON-GIRAL
Secrétaire de séance